

CARTE NATIONALE D'IDENTITE FRANCAISE
PERSONNE MAJEURE

Voir ci-joint les communes habilitées

Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur www.service-public.fr

PRÉSENCE du demandeur OBLIGATOIRE au dépôt et au retrait

Liste des pièces à produire : vous munir des ORIGINAUX

DANS TOUS LES CAS :

- ✓ **2 photos d'identité récentes** répondant aux normes en vigueur
- ✓ **Justificatif de domicile** de moins d'1 an sur Ronchin (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, dernier avis d'imposition ou de non imposition, etc...).
- ✓ **filiation complète à connaître** (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents)

puis en fonction de la situation :

POUR LE RENOUVELLEMENT :

- ✓ **ancienne carte sécurisée**, celle-ci sera obligatoirement restituée à l'agent d'accueil en échange de la nouvelle carte
- ✓ Si votre carte d'identité est périmée de plus de 5 ans : **acte de naissance** de moins de 3 mois obligatoire.

POUR UNE 1ÈRE DEMANDE DE CARTE PLASTIFIÉE SÉCURISÉE :

- ✓ **Passeport électronique ou biométrique** en cours de validité, à défaut :
- ✓ **Acte de naissance** de moins de 3 mois obligatoire
- ✓ **Justificatif de nationalité française** si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité française (pour les personnes nées à l'étranger : décret de naturalisation, de réintégration etc...).
- ✓ **Pièce d'identité avec photo** (passeport, permis de conduire etc...) à défaut : avis d'imposition, carte professionnelle, carte vitale ou attestation de sécurité sociale, relevé de situation de la CAF + attestation à compléter en mairie

EN CAS DE PERTE OU VOL DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ :

- ✓ Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans. A défaut de **passeport**, un **acte de naissance** de moins de 3 mois est obligatoire.
- ✓ **Pièce d'identité avec photo** (passeport, permis de conduire etc...). A défaut : avis d'imposition, carte professionnelle, carte vitale ou attestation de sécurité sociale, relevé de situation de la CAF + attestation à compléter en mairie.
- ✓ **Timbres fiscaux** d'un montant de **25 €**, si pré-demande en ligne : **timbre à acheter en ligne obligatoirement**.
- ✓ **Déclaration de vol** établie par le commissariat de police ou **de perte** établie par la mairie en cas de renouvellement simultané.

Pour les **CAS PARTICULIERS**, merci de vous rapprocher de la commune de dépôt du dossier qui vous indiquera **les pièces ou imprimés complémentaires** à fournir :

Personne sous tutelle/curatelle – Personne hébergée chez ses parents ou par un tiers – Utilisation ou retrait d'un nom d'usage (ex : personne mariée / divorcée)

INFORMATION COMPLEMENTAIRE IMPORTANTE

La carte d'identité sécurisée passe à **15 ans** de validité au 1er janvier 2014. Celles délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 sont prolongées de 5 ans sans qu'aucune démarche ne soit réalisée.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE FRANCAISE PERSONNE MINEURE

Voir ci-joint les communes habilitées

Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur www.service-public.fr
PRÉSENCE de l'enfant et de son représentant légal OBLIGATOIRES au dépôt et au retrait

Liste des pièces à produire : vous munir des ORIGINAUX

DANS TOUS LES CAS :

- ✓ **2 photos d'identité récentes** répondant aux normes en vigueur
- ✓ **Justificatif de domicile** de moins d'1 an sur Ronchin au nom des parents ou de son représentant légal (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, dernier avis d'imposition ou de non imposition, etc...).
- ✓ **Pièce d'identité** du parent ou représentant légal qui accompagne le mineur

puis en fonction de la situation :

POUR LE RENOUVELLEMENT :

- ✓ **ancienne carte sécurisée**, celle-ci sera obligatoirement restituée à l'agent d'accueil en échange de la nouvelle carte
- ✓ Si la carte d'identité est périmée de plus de **5 ans** : **acte de naissance** de moins de 3 mois du mineur obligatoire.

POUR UNE 1ÈRE DEMANDE DE CARTE PLASTIFIÉE SÉCURISÉE :

- ✓ **Passeport électronique** ou biométrique de l'intéressé en cours de validité, **à défaut** :
- ✓ **Acte de naissance** de moins de 3 mois obligatoire
- ✓ **Justificatif de nationalité française** si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité française (pour les personnes nées à l'étranger : décret de naturalisation, de réintégration etc...).
- ✓ **Pièce d'identité avec photo** si l'enfant en possède une (passeport, carte scolaire, carte de transport etc...)

EN CAS DE PERTE OU VOL DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ :

- ✓ Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans. A défaut de **passeport**, un **acte de naissance** de moins de 3 mois est obligatoire.
- ✓ **Pièce d'identité avec photo** si l'enfant en possède une (passeport, carte scolaire, carte de transport etc...)
- ✓ **Timbres fiscaux** d'un montant de **25 €**, **si pré-demande en ligne : timbre à acheter en ligne obligatoirement.**

- ✓ **Déclaration de vol** établie par le commissariat de police ou **de perte** établie par la mairie en cas de renouvellement simultané.

Pour les **CAS PARTICULIERS**, merci de vous rapprocher de la commune de dépôt du dossier
qui vous indiquera **les pièces ou imprimés complémentaires** à fournir :

divorce (jugement de divorce à fournir) - mode de garde particuliers du mineur (ex : garde alternée : jugement + attestation à compléter par les parents) – Adjonction ou suppression d'un nom d'usage (imprimé à compléter) – Modification de l'état civil

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La carte d'identité sécurisée reste valable 10 ans pour les personnes mineures.